



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-034 / 1-4-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 Mai 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT. Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

Représentés : P. CHUNG-PEREZ, B. GATTAZ, B. HUET.

Le secrétaire de séance désigné est Basak SEVEN.

OBJET : ENVIRONNEMENT : Convention avec le Tichodrome pour la prise en charge de la faune sauvage en détresse

Rapporteur : Bernard GRANDCAMP

EXPOSE : Le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome, association loi 1901, a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les juvéniles, en vue de les relâcher dans des sites appropriés.

Ce centre recueille chaque année environ 2000 animaux d'une centaine d'espèces différentes. Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère.

Le Tichodrome répond à la demande du public quant à la prise en charge des animaux sauvages découverts blessés ou en détresse, afin de leur offrir une chance de convalescence, en vue d'être relâchés à nouveau dans la nature.

Ainsi, la ville de Voiron souhaite faire établir une convention de partenariat avec le Tichodrome afin d'œuvrer en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage selon les modalités de la convention jointe à la présente délibération.

PROPOSITION :

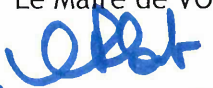
Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de prise en charge de la faune sauvage en détresse entre l'association le Tichodrome et la ville de Voiron.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à l'**UNANIMITE (35 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

